



Assemblée générale

Distr. limitée
5 février 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante et unième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

Projet de rapport

Additif

II. L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Paraguay, Rwanda, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, SKAO et Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport sur le colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique tenu en ligne à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre 2023 ([A/AC.105/1299](#)) ;
 - b) Rapport sur la troisième réunion des parties prenantes à Space4Water tenue à Vienne les 24 et 25 octobre 2023 ([A/AC.105/1300](#)) ;
 - c) Rapport sur l'atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales, qui avait pour thème « Enjeux pour les puissances spatiales émergentes et perspectives de renforcement des capacités » et s'est tenu à Bakou du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023 ([A/AC.105/1301](#)) ;



d) Rapport sur les travaux de la réunion d'experts ONU/Canada tenue à Montréal (Canada) du 30 octobre au 3 novembre 2023, dans le cadre de l'initiative « L'espace pour les femmes », sur le thème « Renforcer les capacités pour promouvoir et faire progresser l'égalité des sexes dans le secteur spatial » (A/AC.105/1309) ;

e) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, intitulé « Space science and technology for promoting peace » (A/AC.105/C.1/2024/CRP.7, en anglais seulement) ;

f) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, intitulé « Explanatory note to the draft resolution entitled 'Space science and technology for promoting peace' » (A/AC.105/C.1/2024/CRP.28, en anglais seulement).

4. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Révolutionner la traçabilité des produits agroforestiers : intégration de la technologie des GNSS à des fins de mise en conformité des industries du café et du bois avec le règlement de l'Union européenne sur la déforestation », par le représentant de l'Autriche ;

b) « Avancées technologiques dans le secteur spatial : cadre politique et institutionnel au Brésil », par le représentant du Brésil ;

c) « L'initiative "Open Universe" », par le représentant du Brésil ;

d) « Résultat de la réunion d'experts sur le projet « L'espace pour les femmes » organisée en 2023 », par la représentante du Canada ;

e) « Application des satellites météorologiques Fengyun en faveur du développement durable », par le représentant de la Chine ;

f) « Applications de télédétection à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Indonésie », par la représentante de l'Indonésie ;

g) « Le développement de l'industrie spatiale en République du Kazakhstan », par le représentant du Kazakhstan ;

h) « La production de systèmes spatiaux au Kazakhstan », par le représentant du Kazakhstan ;

i) « Mettre la chaîne de valeur spatiale au service du développement durable », par le représentant des Philippines ;

j) « NEMO-HD : données satellitaires et jumeaux numériques à l'appui de la gestion durable des écosystèmes et des risques multi-aléas connexes », par le représentant de la Slovénie ;

k) « Présentation du programme "Analyse et solutions spatiales" », par le représentant des Émirats arabes unis ;

l) « Relever les défis du développement durable grâce aux techniques spatiales », par le représentant des Émirats arabes unis ;

m) « Présenter les retombées bénéfiques de l'espace au Sommet de l'avenir : une occasion de promouvoir l'utilisation pacifique et durable de l'espace », par les représentants de CANEUS International, organisation dotée du statut d'observateur ;

n) « Renforcer les capacités en Asie et dans le Pacifique grâce aux innovations numériques et géospatiales », par le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, organisation dotée du statut d'observateur ;

o) « Space4Water », par la représentante du Bureau des affaires spatiales.

5. Le Sous-Comité a noté combien les techniques spatiales et leurs applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au

développement durable, notamment en permettant de mieux définir et faire appliquer les politiques et les programmes d'action relatifs à la protection de l'environnement, à la gestion des sols et de l'eau, à la mise en valeur des terres dégradées et des terres incultes, à l'aménagement urbain et rural, aux écosystèmes marins et côtiers, aux soins de santé, aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions d'urgence, à l'énergie, aux infrastructures, à la navigation, aux transports et à la logistique, à la connectivité rurale, à la surveillance sismique, à la gestion des ressources naturelles, à la neige et aux glaciers, à la biodiversité, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

6. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur les techniques spatiales et leurs applications au service du développement durable, lesquelles permettent de mieux définir et faire appliquer les politiques et les programmes axés sur la réalisation des objectifs de développement durable, le Programme « Espace 2030 » et des instruments régionaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

7. Le Sous-Comité a pris note de l'importance de la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe), dans laquelle il est indiqué que la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques devrait tenir compte en particulier des besoins des pays en développement, et se faire à la fois sur une base équitable et mutuellement acceptable et selon les modalités jugées les plus efficaces et les plus appropriées par les pays participants.

8. Le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités avaient un rôle fondamental à jouer, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, dans la promotion de la coopération internationale et du renforcement des capacités aux fins du développement socioéconomique, dans la diffusion d'informations et de connaissances sur les applications spatiales, dans l'autonomisation des femmes et des jeunes dans le secteur spatial, et dans l'élimination des obstacles et la promotion, dans les activités spatiales, d'un développement inclusif et équitable pour les personnes handicapées.

9. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel sous forme de prêts non remboursables, avaient été proposés pour les activités du Bureau par les donateurs suivants : Administration spatiale nationale chinoise (CNSA), Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), Agence spatiale britannique, APSCO, Armée de l'air brésilienne, ASC, Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité (ZARM) de l'Université de Brême (Allemagne), Commission européenne, ESA, Forum autrichien de l'espace, Geneva Digital Health Hub, Gouvernement allemand, Gouvernement autrichien, Gouvernement chinois, Gouvernement de la République de Corée, Gouvernement des États-Unis (Département d'État), Gouvernement du Royaume-Uni, Gouvernement finlandais, Gouvernement français, Gouvernement japonais, Gouvernement suisse, IAF, Institut de technologie de Kyushu (Japon), Institut Keldysh de mathématiques appliquées de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie, Ministère chinois de la gestion des risques et des urgences, National Aeronautics and Space Administration (NASA), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), SWF, Université Sapienza de Rome et Ville de Vienne,

10. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait permis aux programmes nationaux sur les applications spatiales de diffuser des informations et des connaissances dans un public plus large et de faire des progrès en matière de développement.

11. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales continuait de servir de cadre à la mise en œuvre des programmes et activités mentionnés ci-dessous, notamment de l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui vise à doter les États membres de capacités accrues pour accéder aux bienfaits tirés de l'espace :

- a) Programme DropTES (Drop Tower Experiment Series) ;
- b) Programme HyperGES (Hypergravity Experiment Series) ;
- c) Programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale (KiboCUBE), concours de programmation de robots Kibo et cours en ligne de la plateforme « KiboCUBE Academy » ;
- d) Coopération ONU/Chine sur l'utilisation de la station spatiale chinoise ;
- e) Programme de coopération sur l'utilisation du lanceur Vega-C ;
- f) Programme de coopération pour la fourniture d'un télescope « ISONscope » ;
- g) Payload Hosting Initiative (initiative d'accueil de charges utiles) ;
- h) Coopération ONU/Airbus Defence and Space sur l'accès à l'espace à partir de la plateforme Bartolomeo ;
- i) Programme d'études supérieures sur les technologies des nanosatellites, mené en collaboration avec l'Institut de technologie de Kyushu.

12. Le Sous-Comité a également pris note des activités menées par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

13. Le Sous-Comité a en outre pris note des activités menées par le Bureau, notamment : le Colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique, à l'occasion duquel ont été examinées les meilleures pratiques adoptées pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter et pour favoriser la viabilité de la planète Terre, et l'expérience acquise dans ces domaines ; la troisième réunion des parties prenantes à Space4Water, qui visait à mieux comprendre la diversité des obstacles liés aux ressources en eau rencontrés par les populations partout dans le monde ; l'atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales, qui était consacré aux difficultés rencontrées par les puissances spatiales émergentes et aux chances à saisir en matière de renforcement des capacités ; et la réunion d'experts ONU/Canada tenue dans le cadre de l'initiative « L'espace pour les femmes », qui visait à promouvoir l'égalité des sexes et à développer la panoplie d'outils sur l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial.

14. En marge de la session, des consultations informelles se sont tenues sur la proposition figurant dans le document de séance A/AC.105/C.1/2024/CRP.7).

15. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le projet de résolution présentait des éléments importants pour les États membres, et souligné des principes fondamentaux tels que l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, la promotion de la coopération internationale et les travaux menés par le Bureau pour continuer à promouvoir la coopération entre les États.

16. L'avis a été exprimé selon lequel la tendance croissante à utiliser de grandes constellations de petits satellites commerciaux et les infrastructures terrestres correspondantes pour appuyer des opérations militaires présentait un risque pour la sécurité des opérations spatiales et la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique.

17. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le projet de résolution comportait des paragraphes qui faisaient référence à des questions qui devraient être traitées dans le cadre des instances de désarmement de l'Organisation des Nations

Unies. Les délégations ayant exprimé cet avis ont également estimé que certains paragraphes contenaient des concepts ou des formulations ambigus qui n'étaient pas entièrement conformes au droit international de l'espace existant.

18. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le projet de résolution tel qu'il avait été déposé ne serait pas approuvé par consensus, les problèmes soulevés devant faire l'objet d'un examen plus approfondi, notamment en ce qui concernait le but et l'objet de la résolution, au titre du point de l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique intitulé « Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques ».

19. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau, sous la présidence de Prakash Chauhan (Inde).

20. À sa [XX]^e séance, le [XX] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.
